



ACADÉMIE NATIONALE de CHIRURGIE

French Academy of Surgery

Les Cordeliers, 15, rue de l'École de Médecine - 75006 Paris. - Tél. 01.43.54.02.32
administration@academie-chirurgie.fr • www.academie-chirurgie.fr

Comment devenir Membre de l'Académie Nationale de Chirurgie ?

L'Académie Nationale de Chirurgie est principalement composée de Membres Associés, de Membres Titulaires et de Membres Honoraires.

Pour devenir Membre Titulaire il faut avoir été élu en tant que Membre Associé.

Pour présenter sa candidature à l'élection des Membres Associés, les candidats doivent être qualifiés en chirurgie ou en spécialité chirurgicale et avoir présenté à l'Académie au moins un mémoire inédit. Ils doivent faire acte de candidature pour être élus. Ils sont tenus de participer aux travaux de l'Académie. Ils ont le droit de vote.

Les Membres Associés
représentent les différentes spécialités chirurgicales

Élection des Membres Associés

(Règlement article 19)

Les chirurgiens en exercice peuvent proposer leurs travaux, en présentant au secrétaire général :

- le titre et le résumé de la communication (250 mots env.)
- les CV, titres et travaux

Si le comité scientifique retient le travail, il est alors proposé au chirurgien/orateur une date de Séance pendant laquelle il est invité à communiquer.

A la suite de son exposé (de 15 mns env.) une discussion (de 10 mns env.) a lieu avec les membres de l'Académie.

Il est demandé à l'orateur de transmettre l'article intégral pour le jour de la Séance, puis les réponses aux questions posées en amphi. Chaque article est transmis au rédacteur en chef des e-Mémoires de l'Académie (6 570 téléchargements/jour) et au comité de relecture. Si l'article est validé, il est publié et référencé.

Les candidats aux places de membres associés doivent avoir présenté au moins une communication à la tribune de l'Académie.

Le vote pour la nomination a lieu publiquement au cours d'une Assemblée Générale, à la majorité absolue des votants et au scrutin secret plurinominal. Les membres Titulaires et Titulaires Honoraires, Associés et Associés honoraires prennent part au vote. Si aucune majorité absolue ne se dégage, les places non pourvues seront déclarées vacantes à une date ultérieure.

Élections des Membres Associés en Assemblée Générale en Avril et Décembre.

Propositions de communication et dossier de candidature à adresser
au Docteur Philippe MARRE, Secrétaire Général,
administration@academie-chirurgie.fr